

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 24 Mars 2016.

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » de 50 000 000 de Dinars

émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en trois catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,80%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission a reçu la note BBB (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 16/12/2016

Visa n° **№ 16 - 0955** du **16 DEC. 2016** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M. Raouf HARZI, Directeur de la gestion financière, Système d'information et Suivi des risques
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène
Tél : 71 135 036 – Fax : 71 235 050

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération



BNA Capitaux
Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac
Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2016 » enregistré par le CMF en date du **16 DEC. 2016** sous le **№ 16 - 0127** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2017.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – Les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse - Carré de l'Or – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du lac – Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 20 janvier 2017.



SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-1 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION.....	7
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	8
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5. But de l'émission	8
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3. Date de jouissance des intérêts :	9
2.2.4. Date de règlement :	9
2.2.5. Taux d'intérêts	9
2.2.6. Intérêts.....	10
2.2.7. Amortissement et remboursement	10
2.2.8. Prix de remboursement	13
2.2.9. Paiement	13
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle.....	14
2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt.....	14
2.2.12. Notation de l'émission	15
2.2.13. Notation de la société	18
2.2.14. Mode de placement	21
2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....	21
2.2.16. Fiscalité des titres.....	21
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	21
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires ...	21
2.3.2. Marché des titres	21
2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing	23
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	23
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire.....	23
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	24

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-1 »

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est émis pour un montant de 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de trois catégories qui se présentent comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,80%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-1 »

Montant : 50 000 000 de dinars

Nominal : 100 dinars par obligation.

Nombre d'obligations : 500 000 obligations

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Durée : Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans** pour les catégories A et B et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie C.

Durée de vie moyenne : **Trois (3) ans** pour les catégories A et B et de **cinq (5) ans** pour la catégorie C.

Duration (taux fixe) : **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie C.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux fixés selon leurs catégories :

- Catégorie A : **7,55%** ;
- Catégorie B : **TMM + 2,35%** ;
- Catégorie C : **7,80%**

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations de la catégorie A, ce taux est de **7,55%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations de la catégorie C, ce taux est de **7,80%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, cette marge est de **2,35%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Amortissement : Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/12/2016** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis Carrée de l'Or – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **15/03/2017**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises.

Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date limite du **15/03/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **29/03/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/03/2018** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/03/2018** pour les catégories A et B et le **15/03/2020** pour la catégorie C.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués par les dépositaires à travers Tunisie Clearing

Régime fiscal : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 16/12/2016 la note « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA Capitaux) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations : Droit commun régissant la représentation des obligataires

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène BETTAIEB

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène BETTAIEB



1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
Monsieur Kamel GUESMI



1.4 Responsable de l'information :

M. Raouf HARZI , Directeur de la gestion financière, Système d'information et Suivi des risques
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 71 135 036 – Fax : 71 235 050

La notice légale est publiée au JORT N°157 du 31/12/2016

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° **16 - 0955** 16 DEC. 2016
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **02/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **18/08/2016** d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,80%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

➤ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 50 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 515 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 26 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 20 750D¹ hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 40 067D² hors taxes et les frais divers 1 500D, soit un total de frais approximatif de 603 317D et un produit net de l'emprunt de 49 396 683D.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut	50 000 000	100,000
Frais globaux ³	603 317	1,207
Produit net	49 396 683	98, 793

¹ Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt interviendront au quatrième trimestre 2016

² Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 15 000 000D pour la catégorie A, 15 000 000D pour la catégorie B et 20 000 000D pour la catégorie C.

³ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 50 000 000D et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **29/12/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/03/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **15/03/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **29/03/2017**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **29/03/2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/12/2016** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis Carrée de l'Or – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 288,8MD qui seront financées à hauteur de 97,3MD par des emprunts obligataires (dont 50MD, objet de la présente note d'opération), 41,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de société.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,55% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM + 2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% ;

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **15 mars** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **15/03/2022** pour les catégories A et B et le **15/03/2024** pour la catégorie C.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 50 000 000D :

Le montant total des intérêts serait de 11 325 000D si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux fixe de 7,55%.

S'il était souscrit dans sa globalité à la catégorie B au taux variable de TMM+2,35% (en considérant un taux nominal de 6,6% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Décembre 2015 au mois de Novembre 2016, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à 9 900 000D.

Le montant total des intérêts serait de 19 500 000D si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux fixe de 7,8%.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/03/2022** pour les catégories A et B et le **15/03/2024** pour la catégorie C.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM publié par la BCT.

Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majoré d'une marge de 2,35% (soit la moyenne du TMM + 2,35%).

Pour les besoins de calcul, l'émetteur a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Décembre 2015 au mois de Novembre 2016) soit 4,25% majoré d'une marge de 2,35%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 500 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : **15/03/2017**

Date du premier paiement en intérêts : **15/03/2018** pour les différentes catégories

Date du premier remboursement en capital :

→ Catégorie A et B : **15/03/2018**

→ Catégorie C : **15/03/2020**

Date de la dernière échéance :

→ Catégorie A et B : **15/03/2022**

→ Catégorie C : **15/03/2024**

Taux d'intérêt nominal :

→ Catégorie A : Taux fixe de 7,55% brut par an

- Catégorie B : Taux variable (TMM + 2,35%) de 6,6%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Décembre 2015 au mois de Novembre 2016) majoré de 2,35% (à titre indicatif) ;
- Catégorie C : Taux fixe de 7,8% brut par an

Amortissement :

- Catégories A et B: Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20D par obligation ;
- Catégorie C : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20D par obligation

➤ Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

➤ Evolution du TMM durant les cinq dernières années :

En %	2012	2013	2014	2015	2016
Janvier	3,1600	4,1100	4,7100	4,8900	4,2500
Février	3,4200	4,2000	4,6800	4,8000	4,2200
Mars	3,4800	4,3300	4,7200	4,8200	4,2000
Avril	3,6400	4,7000	4,7200	4,8000	4,2400
Mai	3,7400	4,6900	4,7000	4,7700	4,2500
Juin	3,6400	4,7400	4,7800	4,8000	4,2100
Juillet	3,8500	4,7300	4,9800	4,7800	4,3200
Août	3,8800	4,7500	4,9400	4,7500	4,2000
Septembre	3,9000	4,7200	4,9200	4,7700	4,2600
Octobre	4,1500	4,6600	4,9300	4,7500	4,3300
Novembre	4,1800	4,7500	4,9300	4,3000	4,2300
Décembre	3,9800	4,7400	4,8800	4,2800	

2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux fixe de 7,55%

On suppose de l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie A.

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=7,55%)

<i>(en Dinars)</i>					
Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	50 000 000				
2018		10 000 000	40 000 000	3 775 000	13 775 000
2019		10 000 000	30 000 000	3 020 000	13 020 000
2020		10 000 000	20 000 000	2 265 000	12 265 000
2021		10 000 000	10 000 000	1 510 000	11 510 000
2022		10 000 000	0	755 000	10 755 000
Total		50 000 000		11 325 000	61 325 000

➤ **Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe=7,55%)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100				
2018		20	80	7,550	27,550
2019		20	60	6,040	26,040
2020		20	40	4,530	24,530
2021		20	20	3,020	23,020
2022		20	0	1,510	21,510
Total		100		22,650	122,650

2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux variable TMM +2,35%

On suppose que l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie B.

➤ **Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 6,6%* (à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	50 000 000				
2018		10 000 000	40 000 000	3 300 000	13 300 000
2019		10 000 000	30 000 000	2 640 000	12 640 000
2020		10 000 000	20 000 000	1 980 000	11 980 000
2021		10 000 000	10 000 000	1 320 000	11 320 000
2022		10 000 000	0	660 000	10 660 000
Total		50 000 000		9 900 000	59 900 000

➤ **Tableau d'amortissement par obligation (Taux variable) = 6,6%* (à titre indicatif)**

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100				
2018		20,000	80,000	6,600	26,600
2019		20,000	60,000	5,280	25,280
2020		20,000	40,000	3,960	23,960
2021		20,000	20,000	2,640	22,640
2022		20,000	0,000	1,320	21,320
Total		100		19,800	119,800

* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Décembre 2015 au mois de Novembre 2016, majorée de 2,35%.

2.2.7.3. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie C à taux fixe de 7,8%

On suppose de l'emprunt a été souscrit dans sa globalité à la catégorie C.

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=7,8%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	50 000 000				
2018			50 000 000	3 900 000	3 900 000
2019			50 000 000	3 900 000	3 900 000
2020		10 000 000	40 000 000	3 900 000	13 900 000
2021		10 000 000	30 000 000	3 120 000	13 120 000
2022		10 000 000	20 000 000	2 340 000	12 340 000
2023		10 000 000	10 000 000	1 560 000	11 560 000
2024		10 000 000	0	780 000	10 780 000
Total		50 000 000		19 500 000	69 500 000

➤ Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe=7,8%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100				
2018			100,000	7,800	7,800
2019			100,000	7,800	7,800
2020		20,000	80,000	7,800	27,800
2021		20,000	60,000	6,240	26,240
2022		20,000	40,000	4,680	24,680
2023		20,000	20,000	3,120	23,120
2024		20,000	0,000	1,560	21,560
Total		100,000		39,000	139,000

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 50 000 000D.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 50 000 000D.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 15 mars de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/03/2018** et ce pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/03/2018** pour les catégories A et B et le **15/03/2020** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

➤ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Pour les obligations de la catégorie A, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :

Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2016, qui est égale à 4,25%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

➤ Durée totale

Catégories A et B :

Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de 5 ans.

Catégorie C :

Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

➤ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,734** années et de **4,273** années pour les obligations de la catégorie C.

2.2.12. Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **16/12/2016**, la note à long terme « **BBB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2017-1** » objet de la présente note d'opération.

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 16 Décembre 2016

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Arab Tunisian Lease
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «ATL 2017-1»
Montant	:	50 000 000 dinars répartis en trois catégories: A, B et C
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	7,55% l'an
Taux Nominal (B)	:	TMM+2,35% l'an
Taux Nominal (C)	:	7,80% l'an
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	5 ans
Durée (C)	:	7 ans dont deux années de grâce
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (B)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (C)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la troisième année.
Note	:	BBB(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré

les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont
Senior Director



2.2.13. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **24 Mars 2016** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB- ; Perspective : Négative
- Risque Souverain en monnaie locale : BB ; Perspective : Négative

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Arab Tunisian Lease

Fiche de Notation

Notes

Notes Nationales

Long terme	BBB(tun)
Court terme	F3(tun)

Risque Souverain

NDE ³ LT en monnaie étrangère	BB-
NDE ³ LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspectives

NDE ³ LT en monnaie étrangère du souverain	Négative
NDE ³ LT en monnaie locale du souverain	Négative
Note Nationale à long terme	Négative

³NDE – Note de Défaut Emetteur

Données financières

Arab Tunisian Lease

	30 juin	31 déc.
	15	14
Total Bilan (Mio USD)	239,3	235,0
Total Bilan (Mio TND)	468,3	411,9
Fonds propres (Mio TND)	70,3	71,3
Résultat d'exploitation (Mio TND)	4,3	10,2
Résultat Net (Mio TND)	2,8	6,5
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	1,9	2,4
Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	12,1	14,3
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	15,4	17,0

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (mars 2015)
 Fitch Ratings Press Release (janvier 2016)
 Full Rating Report: Arab Tunisian Bank (septembre 2014)
 Full Rating Report: Arab Bank Plc (janvier 2014)

Critères Applicables

Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria (avril 2015)

National Scale Ratings Criteria (octobre 2013)

Analystes

Solena Gloaguen
 +44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

Eric Dupont
 +33 1 4429 91 31
eric.dupont@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des Notes Basées sur le Soutien des Actionnaires: Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank Plc (AB, notée 'BBB-/Négative/bbb-'), à travers sa filiale tunisienne, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB/ Négative/ 'b'). La perspective sur la note nationale long-terme d'ATL est négative, en ligne avec celle d'AB.

Un Soutien Limité: Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 33% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB de soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers – ATB), et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible.

Une Intégration Limitée: Les synergies opérationnelles avec l'ATB et son appui concernant les procédures et outils de gestion des risques restent limitées. ATL bénéficie néanmoins du réseau d'agences de l'ATB, à travers desquelles environ 20% de la production d'ATL sont réalisées.

Une Qualité d'Actifs Seulement Adéquate: Le ratio de créances douteuses est élevé (8,7% des encours bruts à juin 2015). Fitch considère l'exposition d'ATL au risque résiduel de crédit comme acceptable et en ligne avec le secteur – les créances douteuses nettes de provisions représentaient 13,1% des fonds propres à fin juin 2015. Fitch ne s'attend pas à une amélioration de la qualité des actifs en 2016 en l'absence de reprise économique significative.

Une Rentabilité Acceptable mais Sous Pression: Fitch estime que la rentabilité d'ATL est acceptable et en ligne avec le secteur, notamment grâce à la bonne gestion de ses charges d'exploitation, comme l'illustre son coefficient d'exploitation (36,7% au 1S 2015 – parmi les plus bas du secteur). Toutefois, Fitch estime que la rentabilité d'ATL sera pénalisée en 2015 par la hausse significative du coût du risque (30,7% du résultat brut d'exploitation au 1S 2015). Cette tendance devrait perdurer en 2016 en l'absence de reprise économique significative.

Une Solvabilité Adéquate: Fitch estime que le ratio de fonds propres durs (selon la définition de Fitch) est acceptable bien qu'en constante diminution depuis 2012. Les ratios de solvabilité souffrent d'une politique de versements de dividendes élevés. Fitch considère cependant qu'ATB soutiendrait ATL en cas de besoin.

Une Liquidité Soutenue par les Banques Actionnaires: ATL se finance majoritairement par l'émission d'emprunts obligataires (80% du financement total à fin juin 2015), ce qui l'expose à l'instabilité des marchés financiers. Nonobstant, Fitch considère que le soutien potentiel d'ATB permet de limiter le risque de refinancement.

Sensibilité des notes

Un renforcement du contrôle d'ATB: Un relèvement des notes pourrait intervenir par une augmentation d'ATB au capital d'ATL, par un renforcement de l'intégration d'ATL dans ATB ou encore par un relèvement des notes d'AB, ce qui est peu probable étant donné la perspective négative sur sa note long-terme. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement sa participation dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

Echelle de notation

MAGHREB RATING

Member of Fitch Ratings Group

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.14. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de la BNA Capitaux et l'Arab Financial Consultants, Intermédiaires en Bourse.

2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2017-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/09/2016, il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 24 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2015 (en Dinars)	30/09/2016 (en Dinars)
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux:7%	1 000 000					
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux : TMM+1,5%	14 000 000	BB+	22/08/2008	22-août	9 000 000	6 000 000
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux:5,25%	11 600 000					
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux : TMM+0,75%	8 400 000	BBB	25/09/2009	25-sept	4 000 000	-
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: 5,50%	25 950 000					
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1%	9 050 000	BBB	30/12/2010	30-déc	14 000 000	14 000 000
"ATL 2011" – 7 ans* - Taux: 6,25%	30 000 000					
"ATL 2011" - 7 ans* - Taux: TMM +1,25%	0	BBB	13/02/2012	13-févr	24 000 000	18 000 000
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: 6,15%	30 000 000					
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,25%	0	BBB	31/05/2012	31-mai	12 000 000	6 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000					
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000	BBB	22/04/2013	22-avr	30 000 000	24 000 000
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: 7,2%	26 000 000					
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	10 000 000	BBB	15/11/2013	15-nov	36 000 000	36 000 000
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: 7,3%	20 000 000					
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	0	BBB	17/03/2014	17-mars	16 000 000	12 000 000
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: 7,2%	6 570 000					
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	4 000 000	BBB	19/05/2014	19-mai	17 886 000	15 772 000
"ATL 2014/2" - 7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000					
"ATL 2014/3" - 5 ans - Taux: 7,60%	19 920 000					
"ATL 2014/3" - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	0	BBB	09/02/2015	09-févr	40 000 000	36 016 000
"ATL 2014/3" - 7 ans* - Taux: 7,80%	20 080 000					
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: 7,65%	2 500 000					
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	6 000 000	BBB	13/07/2015	13-juil	40 000 000	38 300 000
"ATL 2015/1" - 7 ans* - Taux: 7,85%	31 500 000					
"ATL 2015/2" - 5 ans - Taux: 7,5%	11 200 000					
"ATL 2015/2" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	2 850 000	BBB	25/02/2016	25-févr	-	40 000 000
"ATL 2015/2" - 7 ans* - Taux: 7,75%	25 950 000					
"ATL 2016/1" - 5 ans - Taux: 7,5%	9 300 000					
"ATL 2016/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	0	BBB	27/06/2016	27-juin	-	30 000 000
"ATL 2016/1" - 7 ans* - Taux: 7,75%	20 700 000					
Total					242 886 000	276 088 000

* avec deux ans de franchise

**ATL 2008/2 est un emprunt obligataire subordonné avec 5 ans de franchise

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**ATL 2017-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2017-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Bulletins de souscription

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution négative et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/03/2016

Emprunt Obligataire « ATL 2017-1 »

De 50 000 000 Dinars divisé en 500 000 obligations de 100 Dinars

L'emprunt est réparti en trois catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Emis par Appel Public à l'Épargne

La présente émission est notée «BBB(tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 16/12/2016

Décision de l'AGO du 02/06/2015

Délibération du Conseil d'Administration du 18/08/2016

Visa du Conseil du Marché Financier n° **16-0959** du **16 DEC. 2016**

Notice Légale publiée au JORT n° **157** du **31/12/16**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Nationalité :	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le: / /	à
Profession/activité :	Adresse :	
Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:
	<input type="checkbox"/> Tuteur
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N°	N° du Matricule Fiscal
Délivrée le:	à
Profession / activité :	
Adresse :	Code postal :
	Pays :
	Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2017-1 » de la Catégorie A à taux fixe 7,55% ; Durée de 5 ans
 - Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2017-1 » de la Catégorie B à taux variable TMM+ 2,35% ; Durée 5 ans
 - Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2017-1 » de la Catégorie C à taux fixe 7,8% ; Durée de 7 ans dont 2 ans de grâce
- Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et le 15/03/2017 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 15/03/2017 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2016 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations de la Catégorie A à taux fixe 7,55% ; Durée de 5 ans
- Obligations de la Catégorie B à taux variable TMM+ 2,35% ; Durée 5 ans
- Obligations de la Catégorie C à taux fixe 7,8% ; Durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Copie

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution négative et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/03/2016

Emprunt Obligataire « ATL 2017-1 »

De 50 000 000 Dinars divisé en 500 000 obligations de 100 Dinars

L'emprunt est réparti en trois catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Emis par Appel Public à l'Épargne

La présente émission est notée «BBB(tun)» par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 16/12/2016
Décision de l'AGO du 02/06/2016

Délibération du Conseil d'Administration du 18/08/2016

Visa du Conseil du Marché Financier n° du
#16-0955 18 DEC 2016

Notice Légale publiée au JORT n° 157 du 31/12/16

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr		
Nationalité :	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à
Profession/activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:		
<input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		

Identité du mandant :			
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :		
Nom & prénom :	Raison Sociale		
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C		
N°	N° du Matricule Fiscal		
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2017-1 » de la Catégorie A à taux fixe 7,55% ; Durée de 5 ans
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2017-1 » de la Catégorie B à taux variable TMM+ 2,35% ; Durée 5 ans
- Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2017-1 » de la Catégorie C à taux fixe 7,8% ; Durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et le 15/03/2017 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 15/03/2017 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2016 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- Obligations de la Catégorie A à taux fixe 7,55% ; Durée de 5 ans
- Obligations de la Catégorie B à taux variable TMM+ 2,35% ; Durée 5 ans
- Obligations de la Catégorie C à taux fixe 7,8% ; Durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



